P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Sérézin de la Tour

4.2.a. Document graphique du règlement

1/5000

Vu pour être annexé
à la délibération d'arrêt
du projet de PLU
en date du 21 décembre 2021.

Le Maire,
Daniel WAJDA

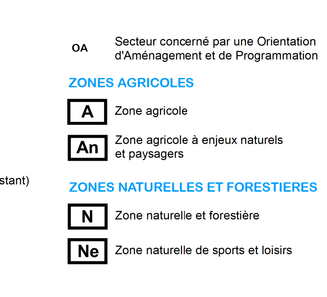

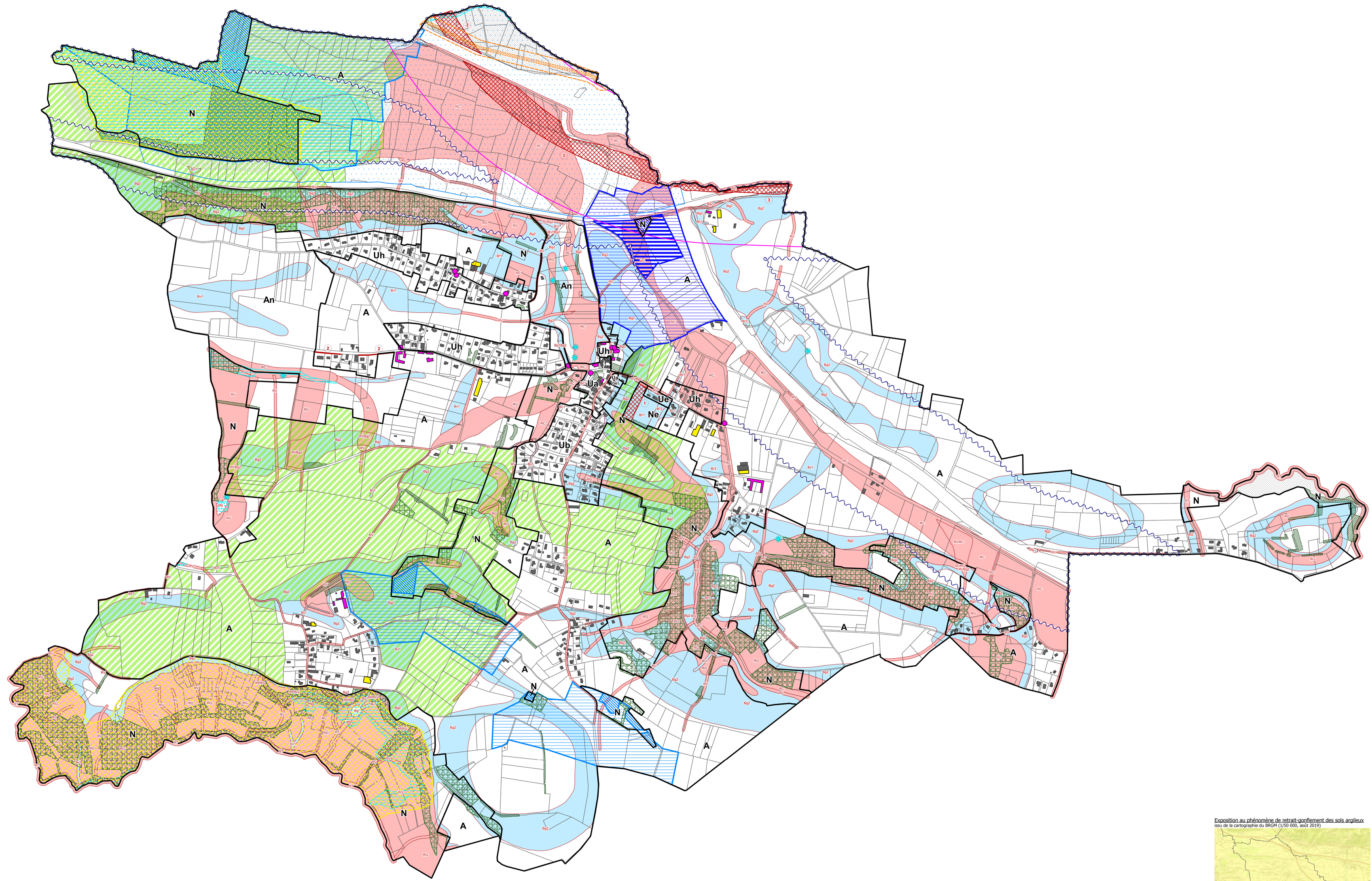

LES ZONES ET LES SECTEURS

Limite de zone

OA Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua Zone agglomérée dense du bourg
- Ub Zone bâtie de densité moyenne
- Uh Zone bâtie constituée (gestion du bâti existant)
- Ue Zone d'équipements publics

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- An Zone agricole à enjeux naturels et paysagers

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone naturelle et forestière
- Ne Zone naturelle de sports et loisirs

RESERVE D'EQUIPEMENT PUBLIC

Emplacement réservé

(1) Numéro de l'emplacement réservé

n° ER	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Extension des équipements de sports et loisirs	COMMUNE	5 860 m²
2	Aménagement de cheminement doux (trottoirs)	COMMUNE	575 m²
3	LGV Lyon-Turin	RFF	90 400 m²

SECTEURS DE RISQUES NATURELS
cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1.)

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Bourbre Moyenne approuvé le 14 janvier 2008

Emprise du PPRI de la Bourbre Moyenne

Traduction de la carte des aléas (Alp'Géorisques, Novembre 2016, mise à jour en avril 2021)

Secteur "inconstructible sauf exception" (R)

Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)

- RC Crue des rivières
- RT Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- RV Ravinement et ruissellement sur versant
- RG Glissement de terrain
- RP Chutes de pierres et de blocs
- RF Effondrement/suffosion

- Bc1 Crue des rivières
- Bf1 / Bf2 Inondation en pied de versant
- Bf2 Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Bv1 Ravinement et ruissellement sur versant
- Bg2 Glissement de terrain
- Bp1 Chutes de pierres et de blocs
- Bf1 Effondrement/suffosion

Etang

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES
cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1.)

Périmètre des servitudes liées à une canalisation de transport de gaz (SUP1)

Périmètre des servitudes liées à une canalisation de transport de gaz (SUP2, SUP3)

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL
cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1.)

Captage de Marcellin
(DUP du 10/02/2000)

- pr1 Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- prt1 Secteur de protection de captage (périmètre rapproché 1 du captage de Marcellin)
- pr2 Secteur de protection de captage (périmètre rapproché et périmètre rapproché 2 du captage de Marcellin)

Captages du Vernay
(rapport géologique du 25/01/2016)
et
Captages de Sérézin de la Tour
(rapport géologique du 8/07/1985)

- pr1 Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- pr Secteur de protection de captage (périmètre rapproché 1 du captage de Marcellin)
- pe Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)

Espace Boisé Classé

Elément Naturel Remarquable du Paysage

Zh Zone humide

Zone humide ponctuelle

Co Corridor écologique

Zs Espace naturel d'intérêt scientifique

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

Elément bâti remarquable du paysage (château, église, belles demeures, ...)

Elément bâti ponctuel remarquable du paysage (petit patrimoine rural : lavoir, puits, fontaine, croix, ...)

Bâtiment à démolir pour toute délivrance d'un permis de construire

AUTRES INFORMATIONS

Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'arrêté préfectoral présenté en pièce annexe du PLU)

Canalisation de gaz

Emprise de la DUP liée au projet de LGV Lyon-Turin

Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole

Exposition au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux
issu de la cartographie du BRGM (1/50 000, août 2019)

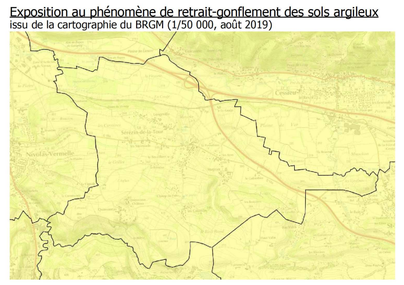

Zone faiblement exposée